

Action populaire aux Grottes **Citizen Struggles in the "Grottes" Neighbourhood of Geneva** **Acción popular en Grottes**

Michel Toche

Numéro 4 (44), automne 1980

Logement et luttes urbaines

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035033ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035033ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Le quartier des Grottes est situé à Genève. Près de 75% des immeubles de ce petit quartier appartiennent à la Municipalité. Depuis plus de dix ans, il est l'objet de plans successifs de rénovation auxquels s'opposent les habitants réunis en association : l'Action populaire aux Grottes. Celle-ci est parvenue jusqu'ici à faire échec au projet de démolition/reconstruction totale du quartier en réoccupant les logements et commerces vacants. À ces actions la Ville a répondu par des expulsions manu militari qui ont eu pour effet de provoquer un large soutien dans la population à la cause de cette lutte exemplaire.

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Toche, M. (1980). Action populaire aux Grottes. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (4), 30–35. <https://doi.org/10.7202/1035033ar>

Action populaire aux Grottes

M. Toche

J'ai accepté de rédiger ces quelques lignes pour deux raisons. D'une part, c'était l'occasion d'un bilan personnel de plus de 4 années ; d'autre part, j'ai été séduit par une problématique toute nouvelle. Trouver les points qui pourraient intéresser un public international de lecteurs aussi diversifiés que le sont ceux des pays francophones. La problématique était de taille, surtout pour moi qui ne m'étais, jusqu'à aujourd'hui, préoccupé que de ma région.

Le quartier des Grottes est un petit quartier où vivent quelque 3 000 personnes. Il est composé en grande partie de personnes âgées et d'immigrés (Italiens, Espagnols et Portugais), ainsi que d'un nombre limité d'artisans, de petits commerçants et de jeunes. La population des Grottes fait partie des 151 000 habitants ¹ de la Ville de Genève. Qu'y a-t-il d'intéressant dans la lutte pour le droit d'habiter au centre, de 2 % de la population d'une cité ?

La lutte des habitants des Grottes intrigue !

Elle se déroule dans un pays où il est notamment connu que la paix sociale a des racines profondes, surtout dans la tête de sa population, ainsi que dans la tête de ceux qui y placent, en sécurité, leur argent. Quatre années de luttes populaires ont bouleversé un peu ces conceptions.

Ensuite, parce que la Suisse est aussi connue pour sa démocratie. De nombreuses personnes

pensent que cette démocratie permet au peuple de s'exprimer, qu'elle a été construite pour satisfaire les intérêts populaires. La lutte des habitants a ébranlé cette conception. En effet, comment est-il possible qu'il faille se battre comme l'ont fait ces habitants pendant plus de 4 années, créer une organisation en-dehors de tout ce jeu démocratique pour qu'enfin commencent à être satisfaits les intérêts de la majorité des habitants de ce quartier ?

Enfin, dans ce pays, la propriété privée est l'un des piliers de l'économie. Ce pilier a été attaqué dans son fondement même, par un mouvement mené par les habitants : « la relocation forcée ». Pendant plus de 2 ans, 30 appartements et 3 arcades (lieu de commerce et d'artisanat donnant sur la rue) ont été et sont encore occupés, par des familles, des couples, des personnes seules et des collectifs d'habitants, ceci dans l'illégalité la plus complète. Une entorse de taille au droit suisse, si vénéré par de nombreuses générations.

Un quartier dans une ville

Le quartier des Grottes se situe à côté de la gare principale de Genève, en plein centre de la ville. Il est depuis 40 ans environ, la source de multiples conflits d'intérêt économique et politique.

Durant cette longue période, de nombreux promoteurs ont rêvé une fois ou l'autre d'y posséder un bout de terrain et d'y construire un immeuble.

Mais comment pouvaient-ils passer d'un quartier populaire à une cité à haut degré de rentabilité ? Dans un premier temps, des propriétaires et des promoteurs associés se sont employés à cette tâche, mais sans succès. Le secours de l'État était nécessaire pour coordonner et organiser une telle opération.

En 1971, après plusieurs années de réflexion et de règlement des conflits « internes », l'État présenta un projet démesuré. Il était le fruit de plusieurs millions de francs suisses d'étude, ainsi que d'une dépense colossale consacrée au rachat des terrains et immeubles. Les autorités de la Ville de Genève (municipalité)² ont eu à partir de 1971, la maîtrise quasi totale du terrain.

Il restait un problème à régler : les habitants... En 1931 déjà, des décisions avaient été prises à leur sujet. Par le non-entretien des immeubles, les autorités mettaient en place une politique efficace de mort lente du quartier : démolition d'immeubles, non relocation des appartements et des arcades, refus d'entretenir le système de voirie. Ainsi, parallèlement aux accords et projets cogités en haut lieu, on constate tout au long de ces années une diminution notable de la population du quartier, surtout des artisans et des petits commerçants.

Dès 1971 donc, la municipalité et les autorités cantonales croient tenir le bon bout : il suffira de promettre le relogement aux derniers habitants du quartier, dans le haut de celui-ci où des immeubles neufs seraient construits dans un premier temps, pour ensuite passer à la démolition totale. Une construction d'une cité nouveau style au coeur de la ville pourrait ainsi renaître des cendres de ces bâtiments jugés malsains et inadaptés, une cité composée de bureaux, de commerces et d'immeubles d'habitation à forte densité, le tout répondant enfin aux exigences du rendement capitaliste et foncier du sol.

C'était compter sans ce qui fait qu'un quartier est ce qu'il est : ses habitants. Les plus résolus à s'opposer à ce projet ont fondé une association d'habitants : l'Action Populaire Aux Grottes (A.P.A.G.).

La lutte des habitants des Grottes

C'est sur un programme clair, fruit d'une enquête parmi toute la population du quartier, que s'est constituée l'A.P.A.G.

Nous disions non à la démolition totale de notre quartier. C'est ainsi que nous exprimions en 1975 la volonté des habitants des Grottes, dans une pétition qui demandait de respecter les exigences suivantes :

1. Ne pas démolir systématiquement le quartier des Grottes, mais étudier la rénovation du quartier en modernisant les immeubles en bon état et manquant de confort, et en reconstruisant à neuf les immeubles réellement vétustes.

2. Dans le cas d'une modernisation, entreprendre des travaux dès maintenant, afin d'assurer des conditions normales de logement et de travail, et donner des engagements à chaque locataire pour que les loyers correspondent aux possibilités de leur revenu (soit au maximum 15 % du revenu et moins selon les cas).

3. Dans le cas d'immeubles vétustes destinés à être démolis, en assurer un entretien normal, en correspondance avec les loyers versés, tant que leur démolition n'est pas commencée.

4. Réhabiliter les locaux et les espaces actuellement désaffectés, et attribuer le Nant des Grottes à un Jardin Robinson³.

5. Consacrer en priorité les crédits des pouvoirs publics à la réalisation de logements bon marché ainsi qu'à l'aménagement du confort, de la sécurité et de l'agrément du quartier, plutôt qu'à la construction de voies expresses et prioritaires ou de parkings souterrains.

6. Donner dès maintenant à chaque habitant du quartier des Grottes l'assurance qu'il peut être relogé dans le quartier même, aux conditions ci-dessus.

Nous n'avions jamais été consultés pendant tout le processus d'élaboration de ce projet. Nous constatons que jamais on n'avait conçu ce projet en fonction de nos intérêts légitimes. Par contre, l'objectif clairement exprimé par les autorités était la rentabilité. Cette rentabilité voulant dire non seulement notre disparition de ce quartier mais, plus encore, des attaques contre nos conditions de vie subies depuis 40 années.

La situation était claire : si nous ne voulions pas disparaître, il fallait imposer notre point de vue.

En 1978, notre association parvenait après deux ans de lutte à une première victoire. Le projet de reconstruction totale du quartier était abandonné, torpillé par la lutte des habitants, ainsi que par une situation économique de crise (cette crise débuta dans notre pays comme dans tous les autres pays d'Europe en 1974). Il n'était plus question de cette nouvelle cité tentaculaire au coeur de Genève.

Après cette première victoire, l'enjeu était définitivement posé : ce qui se passait aux Grottes ne concernait pas seulement les habitants de ce quartier. Cela intéressait tous les habitants, les milieux populaires qui, dans leurs villes, subissent des transformations dans leurs conditions de vie.

Une action : la relocation forcée d'appartements et d'arcades vides

Les habitants des Grottes ont toujours été préoccupés par le fait de voir les appartements de leurs immeubles ainsi que les arcades de leur rue se vider peu à peu. Toutes les mesures visant à réhabiliter ces locaux dans leurs fonctions empêcheraient concrètement la dégradation de l'activité sociale du quartier et l'isolement des locataires. Elles seraient donc bienvenues pour freiner, voire stopper la mort lente du quartier.

Après de nombreuses démarches juridiques pour obtenir la relocation de ces appartements, le 23 novembre 1977, l'action de relocation forcée commençait. Elle était menée et placée sous la responsabilité de l'association des habitants. Ce que l'on a appelé, plus tard, la première génération d'occupants, s'installe dans des appartements.

Les conditions posées par l'association aux participants étaient des plus modestes. Elles n'avaient pas pour but de moraliser l'action, mais d'éviter cet isolement des occupants qu'on a pu souvent constater dans d'autres villes d'Europe :

— payer un loyer sur un compte bloqué dès le premier mois d'occupation (le compte serait débloqué en faveur de la régie municipale, lorsque celle-ci accorderait un bail à ces locataires) ;

— prendre contact avec les habitants de l'immeuble ;

— s'inscrire au préalable à la régie municipale ;
— payer l'électricité au service public qui la fournit (Services Industriels Genevois).

Nous sommes maintenant au terme de deux années d'occupation. De combien d'efforts, de courage et de détermination dans cette lutte pour le droit au logement les occupants ont dû faire preuve pour résister aux multiples procédures administratives et judiciaires d'expulsion qui se sont abattues pendant cette période !

Le ton monta brusquement le 24 novembre 1978. La police expulsa les occupants d'un appartement, puis quelques jours plus tard, le 17 novembre 1978, c'est un immeuble de 11 appartements occupés, qui fut évacué, avec l'aide de 300 policiers, dirigés par le Procureur général (chef de la Justice), et l'accord des Autorités de la Ville de Genève (à noter que, parmi ces autorités, siègent un « socialiste » et même un « communiste »). Le Procureur général dira plus tard qu'il avait donné l'ordre d'évacuation pour faire respecter la légalité de la propriété collective. Il a permis ainsi aux habitants des Grottes, par son intervention, de trouver une audience régionale, voire nationale. En effet, de quel côté se trouvait la légitimité ? Du côté de ceux qui font mourir lentement les quartiers, qui les transforment pour leur profit, ou du côté de ceux qui se battent, qui résistent, redonnant une vie sociale à ces quartiers ?

La réponse de la population fut vive : manifestations de rue, dénonciations publiques, large mouvement de solidarité.

Avec l'appui de nombreuses personnalités, MM. Denis de Rougemont, Alain Tanner, Jean Ziegler et bien d'autres, quelques jours plus tard furent réoccupés d'autres appartements vides, pour les remettre aux familles et personnes évacuées. Face à ce mouvement, la Municipalité, la Police et la Justice ont été contraintes de reculer.

Ensuite, pendant plus de dix mois, ce fut le calme total aux Grottes. Rien, ni personne ne bougea, publiquement du moins. Chaque partie fourbissait ses armes pour l'ultime bataille, celle de la rénovation. Une rénovation « lourde » du quartier ? Celle que veulent les promoteurs : du luxe derrière les vieilles pierres des façades ? Ou celle que veulent les habitants, une rénovation minimum, sans luxe, qui améliore réellement les gestes de leur vie quotidienne ?

Nous voilà à pied d'oeuvre pour tenter de vous conduire à travers les questions fondamentales qu'ont soulevées les habitants en lutte. La paix sociale, la démocratie, la propriété privée peuvent être discutées et critiquées par de nombreuses personnes, cela ne restera qu'au stade du verbe et des mots. C'est le jour où ces critiques et questions trouvent leur écho dans la vie sociale, plus encore dans la pratique sociale, qu'on peut dire alors qu'elles se matérialisent et deviennent ainsi source et facteur d'un progrès social.

Le rôle de l'État démocratique suisse

75 % du quartier des Grottes appartiennent à la « collectivité ». L'État (ici, la municipalité) n'est-il donc pas contraint par les lois régissant la propriété privée? Soupçonnerait-on la démocratie suisse d'être vendue au capital? C'est aussi ces questions que les habitants des Grottes ont soulevées.

Sans équivoque, dès la constitution de l'association et par cette fondation à la base dans leur quartier, ils constataient qu'aucun cadre adéquat n'existait dans cette soi-disant « bonne démocratie suisse ». Non seulement, ils n'avaient jamais été consultés, mais encore, quand ils désiraient s'exprimer, aucune structure ne leur était offerte.

Dans un des seuls pays du monde où le droit de référendum et d'initiative existe, il n'y a aucune place pour l'expression des idées du peuple. Ces droits d'initiative et de référendum, en effet, sont dans leur essence mystificateurs. Ils permettent effectivement aux citoyens de s'exprimer ponctuellement, sur un seul objet et ceci est bien. Mais jamais ils ne leur permettent d'être réellement protagonistes de leurs idées, responsables de leurs choix sur une longue période. D'autres s'en chargent pour eux. Les politiciens de service, installés sur leurs beaux sièges de parlementaires, remplaçables tous les 4 ans, tellement enfermés dans la logique du capital et de la propriété, qu'ils en oublient le peuple et ses intérêts.

Mais il faut aller plus loin dans l'analyse de l'État suisse.

Si au départ de notre lutte, nous étions clairs sur la pénurie de structure démocratique, nous nous bercions encore avec des mots comme municipalisation du sol ou encore satisfaction, par l'État, des intérêts populaires, contre l'appétit du capital. Très

vite pourtant, nous avons déchanté. Une année après la fondation de notre association, nous nous étions confrontés à une gigantesque inertie des institutions en place face aux changements. Un raisonnement collectif a surgi de ces difficultés. L'État comme appareil, ainsi que son parlement éligible au suffrage universel, non seulement était mystificateur sur le pouvoir réel du peuple — nous le savions — mais il se révélait être un rempart et une garantie pour un seul mode de gestion. La propriété et la production capitaliste étaient sa seule source et son seul avenir. En effet, quand l'État est propriétaire comme aux Grottes, ou encore, quand il intervient dans un conflit propriétaire/locataires, il ne fait qu'entériner la soumission des habitants aux intérêts des propriétaires. Plus encore, non seulement il garantit le droit des propriétaires, mais il attaque aussi les habitants. Voilà donc ce que l'État de droit est réellement : une machine gigantesque, protectrice de l'ordre et des intérêts d'une minorité.

Notre action de relocation forcée

Pour compléter cette réflexion, nous devons revenir sur notre action de « relocation » forcée. En la lançant, nous partions d'une question simple : qu'y a-t-il de faux dans notre pratique qui consiste à faire occuper par des familles et des personnes des appartements vides depuis de nombreuses années, considérant la politique scandaleuse menée par les autorités responsables et surtout au vu de la pénurie de logement bon marché, qui n'a cessé de croître à Genève? Nous avons payé, par nos impôts, le rachat de ces maisons. Nous avons donc le droit d'y reloger des gens du peuple qui étaient à la recherche d'un logement. Mais la légitimité du progrès social s'est toujours affrontée à la résistance de l'ordre établi. Dans notre quartier, cela est des plus caractéristiques. Font partie de cet ordre ceux qui ont décidé de la politique à mener pendant 40 années, sans jamais payer et souffrir de ces décisions, ceux qui ont refusé de comprendre les changements et l'évolution de la conscience populaire. Il est donc justifié de les combattre, et ceci d'autant plus quand leur droit de propriétaire entre à ce point en contradiction avec le droit de la majorité à habiter. La légitimité populaire doit alors s'exercer pour vaincre et imposer des solutions nouvelles, même si ce combat et ces solutions sont illégales.

Mais pour l'État, il en fut tout autrement. Dès ces premières « relocations », il commença à se démasquer et surtout à découvrir ses propres faiblesses. La Justice se mit d'abord en route, sur plainte de l'État : procès d'évacuation sommaire, plainte pénale. Vite neutralisés, les juges perdirent pied. Ils avaient tellement l'habitude de régler leurs affaires avec des individus isolés. Ici, ils s'affrontaient à un problème collectif. Pour que la Justice soit rendue, il leur fallait de gros moyens. On n'expulse pas 30 appartements occupés, avec un simple arrêté. La police devait remettre les choses en ordre. Et la police agit. Ce fameux 17 novembre 1978, elle souleva une pierre, pour se la laisser tomber sur les pieds trois jours plus tard.

L'épilogue de cette affaire se produisit une année après, jour pour jour. Ce même Procureur Général qui avait donné l'ordre d'évacuation, déclara publiquement « qu'il refuserait dorénavant d'envoyer la police déloger des gens, si c'était pour laisser vides des appartements pendant de nombreux mois après l'évacuation ». Pourquoi cette déclaration ? Ce n'était pas par humanisme que cette déclaration avait été faite, au contraire, elle était le fruit d'un calcul rigoureux.

D'abord, lors de chaque évacuation, les habitants mettaient à nu quels intérêts la police et l'État défendaient. Ils rendaient plus évident aux yeux des autres habitants de la ville ce qu'étaient réellement le régime de la propriété privée, le rôle des autorités et celui de la justice. Ensuite, et surtout, les autorités et l'État étaient de plus en plus divisés sur ce problème et cela se voyait trop, surtout dans la presse : prises de position contradictoires, déclarations publiques trop fermes ou trop faibles. Quant au parlement municipal, il était depuis l'intervention de la police de 1978, coupé en deux parties. Un vote sur un arrêté (motion) favorable à l'action des habitants et aux occupants, avait en effet scindé ce législatif. Cet arrêté fut rejeté à 32 voix pour, et 33 voix contre.

Beaucoup de côtés favorables pour une si petite affaire, pour un si petit quartier, qui ne concernait au départ que le 1,9 % de la population de la ville de Genève.

S'il restait, parmi nous, des personnes qui doutaient de l'étendue et de la profondeur des problèmes que nous attaquions par notre lutte, aujourd'hui plus personne ne peut être dupe de ce recul du Procureur Général. Il nous démontre

pratiquement que le droit de propriété peut être remis en question, que des victoires temporaires peuvent être remportées pour faire triompher le droit d'habiter.

Des difficultés dans notre action collective

Notre fonctionnement pendant ces 4 années n'a pas été des plus satisfaisants. Nous n'avons, par exemple, réuni les habitants du quartier dans des assemblées générales décisionnelles, que 5 ou 6 fois durant cette période. C'est peu. De plus, dans ces assemblées, peu d'idées nouvelles ont vu le jour spontanément. C'est en pratique, les permanents, au nombre d'une douzaine ou d'une vingtaine selon les périodes, qui ont réfléchi, formulé, discuté et proposé les diverses solutions et moyens d'action. L'assemblée se confortant dans le choix d'une des différentes propositions.

Nous avons dû aussi choisir soigneusement le thème et le moment de ces assemblées générales. Certaines furent d'ailleurs des échecs.

La prise en charge collective à tous les niveaux du processus de lutte des habitants des Grottes n'est donc pas un objectif atteint pour l'instant ; c'est pourtant le moyen générateur du progrès et de l'efficacité de la lutte.

Pour conclure

Les habitants des Grottes et leur association par cette lutte de 4 années n'ont pas seulement défendu leurs intérêts à courte vue, leur quartier, leurs maisons. Ils ont su aussi, et c'est cela le plus intéressant, découvrir ce qui était caché, prendre des positions claires et radicales, engager un processus dialectique qui a permis une prise de conscience dépassant les limites géographiques du quartier. Et par la même occasion, ils ont conçu une nouvelle forme de démocratie, une nouvelle forme de répartition et de conception de l'espace, bref, une nouvelle forme des rapports sociaux.

Cette expérience restera-t-elle sans lendemain ou au contraire, permettra-t-elle un pas de plus pour l'accouchement d'une nouvelle société ?

Michel Toche
Militant de l'A.P.A.G. — Genève

Quand cet article a été lu au sein de l'A.P.A.G., il a suscité un débat important qu'il serait difficile de résumer ici. Toutes les personnes se sont déclarées d'accord avec les questions soulevées et la manière dont elles étaient traitées. Toutefois, cet article a été jugé unilatéral sur certains points. Unilatéral parce qu'il présente seulement la lutte engagée contre l'État, et néglige les luttes parallèles et complémentaires qui se mènent dans le quartier pour transformer les rapports sociaux. Unilatéral, parce qu'il présente peu ou pas les difficultés et balbutiements de cette nouvelle forme de démocratie, notamment il sous-estime les aspects négatifs des prises de décisions dans l'association. Unilatéral, enfin, parce qu'il donne trop d'importance à la lutte du quartier des Grottes, alors que autres luttes dans d'autres quartiers et dans d'autres villes existent.

Il existe, aujourd'hui encore, des difficultés réelles à maîtriser toutes les faces des questions que soulève la lutte des habitants des Grottes. Cet article va donc être distribué et discuté parmi les membres de notre mouvement en vue de son amélioration, notamment des points soulevés plus haut. Ainsi, les erreurs, échecs et points négatifs du mouvement pourront être synthétisés et par là même venir enrichir ce bilan. Il sera en l'état rendu public parce que temporairement suffisant.

A.P.A.G.

Action Populaire Aux Grottes

NOTES :

¹ La Ville de Genève, commune politique, comptait au 31 décembre 1979, 151 000 habitants. Les habitants des Grottes représentent donc le 2 % de la population.

(L'agglomération de la Ville de Genève comptait elle, au 31 décembre 1979, 327 000 habitants.)

² Le système parlementaire fonctionne en Suisse a trois niveaux :

— la commune, avec son assemblée législative et son exécutif (municipalité);

— le canton, avec son assemblée législative et son exécutif (grand conseil);

— la nation ou confédération, avec ses deux assemblées législatives et son exécutif.

Chacun de ces organes a des pouvoirs réels, qui sont répartis en fonction de l'histoire, des rapports de forces actuels et de la constitution.

³ Le Nant des Grottes est une petite rivière canalisée, souterraine depuis de nombreuses années. Elle a laissé, toutefois, un espace vert d'environ 2000 m², boisé.

Nous réclamions que, dans cet espace vert, un jardin soit aménagé pour laisser la place aux libres rêveries et à l'imagination des enfants. On appelle cela un « Jardin Robinson ».